

		<h2>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL</h2>
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du 11 DECEMBRE 2023	
DÉPARTEMENT Haute-Saône		
ARRONDISSEMENT Lure		
Budget SPANC - Décision Modificative n°1 - Provision		
DÉLIBÉRATION N° 2023-129		<p>Le onze décembre de l'année deux mille vingt-trois à 19H00 à Saint-Sauveur, salle Polyvalente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES.</p> <p>Le Conseil Communautaire nomme Isabelle FORMET secrétaire de séance.</p>
En exercice :	38	
Titulaires présents :	34	
Pouvoirs :	4	
Nombre de votants :	38	

Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à
Martine ANDING			Sophie EL OMRI			Maryline MANTION		
Martine BAVARD			Claudette FAIVRE-BAZIN			Gabriel MIGNOT		
Jérôme BERNARD			Isabelle FORMET			Jean-Claude NEVEUX		
Joël BRICE			Marie-Christine FRICHET			Nicolas NURDIN		
Frédéric BURGHARD			Sylvie GAVOILLE	POUV	Eric PETITJEAN	Éric PETITJEAN		
Michel CALLOCH			Philippe GÉRARD			Sébastien RICHARDOT		
Christian CHAMAGNE			Bernard GIRE	POUV	Jacques DESHAYES	Catherine SALFRANC		
Roland CHAMAGNE			Gérard GROSJEAN			Alain SCHELLE		
Joël DAVAL			Stéphane KROEMER			Nathalie SIRVEAUX		
Jacques DESHAYES			Loïc LABORIE			Daniel TONNA		
Véronique DEVOILLE			Didier LARROQUE			Rodolphe WACOGNE		
André DIRAND			Béatrice LEPAGNEY	POUV	Martine BAVARD	Laurent ZIEGLER		
Nathalie DIRAND			Pascale MANGIN	POUV	Nathalie SIRVEAUX			

*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Supplé(e) par / RETARD = Retard

Exposé

Depuis l'exercice 2021, la Communauté de communes du Pays de Luxeuil a mis en place la redevance du budget SPANC et a pris en charge le traitement des factures. Ceci entraîne la prise en charge au budget des créances irrécouvrables qui correspondent aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement n'a pu être mené à son terme par le comptable et qui se traduira, au final, par une demande d'admission en non-valeur.

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, la constitution de provisions pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation.

Conformément à l'article R2321-23 du CGCT, lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision doit être constituée par délibération à hauteur du risque estimé par la collectivité à partir des éléments communiqués par le comptable public.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DECEMBRE 2023

Objet	Budget SPANC - Décision Modificative n°1 - Provision	Délibération n°2023	129
		Page 2 sur 2	

Pour rappel, la provision est obligatoire pour les dettes qui ont basculé en recouvrement forcé et qui sont inscrites au compte 4161 (1 073,37 €). Pour ce faire, il est proposé de provisionner 20 % des dossiers basculés en contentieux, soit 215 €.

Les crédits n'étant pas inscrits aux budgets primitifs 2023, une décision modificative est proposée comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Article	Intitulé	BP 2023	DM n°1	TOTAL BP 2023
Chap 68 D	6817	Dotations aux provisions	0 €	215 €	215 €

Le chapitre 68 sera compensé par le biais de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 215 € qui sera réduit d'autant.

Après intégration de cette décision modificative, l'équilibre du budget se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	75 215 €	102 000 €
Investissement	20 000 €	20 000 €
Budget Total	130 000 €	304 000 €

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 30 novembre 2023.

Décisions

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire

- Approuve la provision sur le budget SPANC à hauteur de 20 % du montant des dossiers basculés en contentieux,
- Approuve le Décision Modificative n° 1 du budget SPANC,
- Charge le Président ainsi que le Trésorier de la CCPLx, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré et signé

Pour copie conforme

Le Président

Jacques DESHAYES